L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI 11 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Domande.—Une personne respectable et parlant le français, désire trouver une place comme cuisinière. S'adresser au No. 50 rue des Ursulines, de midi à 5 heures. 11 nov—2t

On demande—Une domestique (blanche) pour soigner du ménage. S'adresser au No 55 N. Rampart. 11nov—1t.

A LOUER.—Une vacherie située rue St-Patrick, entre la rue Tolédano et l'avenue de la Louisiane et à vendre un cheval une charrette et des bidons à lait. S'adresser à E. Larcher sur les lieux. 11 nov—1 sem.

On demande—Une jeune française intelligente pour s'occuper de deux enfants. Aussi un domestique de salle à manger (couleur et capable), ainsi qu'un jeune garçon. S'adresser 584 rue N. Charles, de 10 h. du matin à 1 h. de l'après midi. 7nov, 9t

A VENDRE.

A Vendre, à des termes raisonnables.—La belle propriété bien connue, avec magasin de campagne, appartenant anciennement à A. Pollion située à Madisonville, paroisse St-Tammany consistant en quatre lots de terre, mesurant 60 pieds de face chaque, sur une profondeur de 120 pieds, et formant l'encoignure des rues Pin et St Tammany. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Pour plus amples informations s'adresser à J. PELLOAT à Madisonville, ou à LEON QUEY BOUZE, 97 rue Decatur, Nouvelle-Orléans. 4 nov—1 m. J. D.

M. P. FORGET, offre à vendre, à cause de changement d'affaire son RESTAURANT 40 rue Dauphine, à un lit de la rue Canal, à un prix modéré. S'adresser au dit local. 9 nov—7t

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M. à midi. 4 nov—

A VENDRE—1° Une propriété No 179 rue Rocheblave, près Dumaine. 2° No 419 Ursulines, coin Rocheblave. 3° No 246 rue Rocheblave, près Ursulines. 4° No — Hôpital, près Dorgenois. 5° No 273 Ursulines, coin Derbigny. 6° Nos 199 et 201 Bayou Road, près St Claude. 7° No 195 Dumaine, près Trémé. 8° No 331 Dauphine, seront vendues à des conditions libérales. S'adresser à ANDRÉ DORIOCOURT, JR. notaire et conseil. No 31 rue Carondelet, heures de bureau : de 9 à 11 a. m. et de 2 à 4 p. m. 30 oct—10t

A LOUER.

CHAMBRES meublées à louer, No 142 rue Royale. Prix modérés. 7 nov—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11 683—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Hennessy, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier.

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13 509—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par T. Anfoux, exécuteur testamentaire du défunt de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier.

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11 683—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Hennessy, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier.

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13 509—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par T. Anfoux, exécuteur testamentaire du défunt de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 18,884—Division D.—J. H. Campman va. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MERCREDI 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur et pour fixer les termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, le 15 octobre 1886.
(Signé) M. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAMES D. RANKIN, député greffier.
29 oct—3 10 22 nov

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Etat de la Louisiane et rel. Léon Lavedan demandant une monition—No 18,307. Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 2me jour d'août 1882 dans l'affaire de Léon Lavedan va. Gertrude Scan et son mari et Mlle Amélia Matilda S. sous le No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il apparaît qu'il a été adjugé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé à dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Leon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans les procédures, description, description et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessements et mesures, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a eut faite, ou toute confusion ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Leon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les No-quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D Hamécourt, député voyer, le 10 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par E. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on en y réfère au brevet de W. H. Peters, ex notaire.
Bureau du greffier, Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé HENRY C. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District,
Division "E".
GEO. F. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte :
GEO. F. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne,

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle-Orléans, le 9me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite ; et attendu que le dit Camille E. Girardey a été adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une irrégularité ou illégalité dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes ne sont faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur ; ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Leon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les No-quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D Hamécourt, député voyer, le 10 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par E. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on en y réfère au brevet de W. H. Peters, ex notaire.
Bureau du greffier, Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé HENRY C. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District,
Division "E".
GEO. F. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte :
GEO. F. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne,

Attendu qu'à une vente publique faite par la ville de la Nlle-Orléans, le 9me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite ; et attendu que le dit Camille E. Girardey a été adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une irrégularité ou illégalité dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes ne sont faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur ; ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Leon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les No-quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D Hamécourt, député voyer, le 10 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par E. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on en y réfère au brevet de W. H. Peters, ex notaire.
Bureau du greffier, Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé HENRY C. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District,
Division "E".
GEO. F. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte :
GEO. F. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "26 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs:* Mon père souffre de Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins, sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique, quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité de ce fait que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des douleurs insupportables et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE AYER au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer ; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Novembre 1886.

Aller les époux D'Augereau les frères Barbier Prosper Bar François Bendelé Alphonse Bernard les époux Beaudeau Louis Boleldieu Jean Jacque Bonnet Antheline Boudon Pierre Borne Eliza Vve Lefèvre ou Vve Forcade Bonnet Barthélomé Prosper Charles Pierre Chas Léon Charrelon Crabos Jean Cenac Estebam Cenier Ernest Albert De la Ronde de St-Cyr Dion ou de la Jhiban dire Drouet famille Dupuy Luper Dupas Ernest famille Demange Pierre de Farrailloy Lasen Jean Grand d'Auvergne famille Girard Jn François Habert Mme Adéline Faliette Kleine Auguste Labbé Jean Marie Lafont Auguste Hippolyte Labarre Léon Laterrade Pierre Levy George Pierre Levy Pierre (2) Leroy ou Le Roix Messar Paul Mennet Alfred Nicklas Alphonse Louis Oddon Martin François Pellicier Louis François Réné Henry Ricourt Henri Roche Clovis Alfred Réniné Jean Rousseau Victor Séré Pierre Siéger Henri Signoret Jean Baptiste Tujagne Emile Joseph Tujagne Baptiste

LETTRES.

Linquet Charles Mayounave (abatoirs) Ronzaud Jean Lacre Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'invite les personnes qui ont à nommer des ayants-droits aux Etats-Unis, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

Crecent Insurances Company.

67 et 69, rue du Champ,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Reorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $400,000

Appuyé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, F. W. Conger, V. Marmont, Harry L. Flash, J. J. Rose, Lucien Delery, N. D. Wallace, R. F. W. Buhman, Wm. Garig, John D. Fisher, Joseph Hohn, James T. Radd, Sam'l H. Kennedy, Alfred Moulton, W. R. Lyman, Chas. H. Dolsen, S. C. Coulon, Charles Newman, M. Gillis, C. K. David, A. Rosenfield, Chas. A. Rice, Charles M. Whitne, D. R. Carter.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat, Cours St Philippe et Prytan.

Les cours en Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et se confèdent à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux d'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en être sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après Pâques.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte :

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mal 1886, y compris les primes non échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$214,703 96
Sur les risques maritimes	16,987 55
Sur les risques de rivières	10,340 68
Primes totales	$236,032 19
Moins primes non échues	65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886	$170,382 19

PERTES PAYÉES:

Sur les risques d'incendie	$88,884 58
Sur les risques maritimes	1,567 98
Sur les risques de rivières	1,489 79
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16,457 51
Réassurances et primes remboursées	14,995 43
	$123,095 29
Profits	$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant :

Propriétés foncières	$252,796 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 56
Actions d'Assurances	600 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 33
	$558,536 36

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. SCOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.

JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Bodinger, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jno B. Laflande, Paul Fourchy, D. Fatio, Allen McLellan, U. Benedet.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toutes être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

GROS LOT

$150,000

A L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, se font avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, en politique, elle des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses rurales de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où le français est encore un intérêt aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonnage de valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.,

Ainsi que tout son grément, dans l'affaire de **Charles H. Schnefer vs Arthur Hauch** (ou Hauch).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à enchère publique, à la Bourse d'en-haut Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau de tonnage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr" avec tout le grément qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son Installation tel qu'il se comporte à la Bayou St Jean, près du pont du pied de la rue Espinande.

Le dit remorqueur, d'après son inscription permanente No 82 à la douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. 6, folio 27, le 6 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts ; une longueur de 62 et 9/10 pieds, une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 4/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes ; a une hélice, a un beaupré et une pinoue ronde, et d'après certificat le dit bateau a été jugé par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif des machines et de toute l'installation du "Gulf Rice Milling Company" ensemble le droit d'occuper les bâtisses Nos 178, 180 et 182 rue South Peters, dans l'affaire de John W Black contre le "Gulf Rice Milling Company."

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18 882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à enchère publique, à la Bourse d'en-haut Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 30 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1°. Toutes les machines, les engins bouilloires, arbres de couche, soufflets, poulies, courroies, pierres etc. appartenant aux défendeurs et sur la propriété Nos 178, 180 et 182 rue South Peters, entre St Joseph et Julia, le tout tel que l'énumère un inventaire enregistré en mon bureau.

2°. Au même endroit et à la même heure le droit des défendeurs d'occuper les bâtisses ci-dessus bâtis, portant les Nos. 178, 180 et 182 rue South Peters, entre St Joseph et Julia à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 nov—5 9 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Mann vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17 541—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en-haut Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'Ilet No dix neuf qui est borné par la rue Tricoche, la rue Tricoche, la rue Tricoche et la rue Rond, conformément à un plan dressé par G. T. Dumber, voyer le 1er avril 1886 et déposé en l'étude de A. Maurer, notaire en cette ville, le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Howard et Tricoche et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt dix pieds de profondeur et de face à la rue Tricoche chacune trente pieds parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Couvet, administratrice et

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18 583—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en-haut Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitude et avantages, qui y appartiennent, situé dans le premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Orange, Camp, Hero et Magazine et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante cinq pieds entre lignes parallèles le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du fonds de dotal lotéq, situé à l'encoignure des rues Hero et Camp, désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt pieds à la rue Orange et cent vingt pieds. Etant ainsi la propriété que feu Lawrence Cotton a acquise de Mme M. N Kahle conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire le 3 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret McFadden vs Mme Alverta Johnson, Henry L. Adams, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No le 745—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'en-haut Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y sont attachés, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 150 borné par les rues Sixième Septième St-Patrick et St Thomas. Le dit lot étant désigné par le numéro dix huit sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum voyers le 21 mars 1849, déposé en l'étude de J. B. Hale, actuellement en cette ville comme plan No 119 ensemble avec un pied américain, conformément au dit plan trente cinq pieds de face sur 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Et attendu que d'après un plan dressé par Hedin et Schlarbaum voyers le 21 mars 1849, déposé en l'étude de J. B. Hale, actuellement en cette ville comme plan No 119 ensemble avec un pied américain, conformément au dit plan trente cinq pieds de face sur 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Et attendu que le dit lot étant ainsi désigné (comme lot numéro dix huit) sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum voyers le 21 mars 1849, déposé en l'étude de J. B. Hale, actuellement en cette ville comme plan No 119 ensemble avec un pied américain, conformément au dit plan trente cinq pieds de face sur 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Et attendu que le dit lot étant ainsi désigné (comme lot numéro dix huit) sur un plan dressé par